

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: PERTUS
Code du produit	: CH 097 C1289
Type de formulation	: Suspension de capsules (CS)
Matière active	: Clomazone
Numéro d'autorisation	: 10014P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Herbicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFournisseur:

CHEMINOVA AGRO FRANCE
19Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
T. 04 37 23 65 70 – F. 04 76 71 08 46

Distributeur:

CERTIS EUROPE
Woluwedal 60 Avenue de la Woluwe
1200 Bruxelles/Brussel - Belgique/Belgie
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60
info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Chronic 1 H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger: voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur dans un site de stockage approprié conformément aux réglementations locales et nationales.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Clomazone	(n° CAS) 81777-89-1	38	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro index) 265-198-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
1,2-benzisothiazolin-3-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) -	0,015	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition. Traiter en fonction des symptômes. En cas de malaise ou d'exposition, consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité).
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche à bouche. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: En cas d'ingestion, la substance active de ce produit cause une baisse d'énergie, un larmoiement, des saignements de nez et des troubles de la coordination.
-----------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique et/ou l'administration de charbon actif peut être envisagé.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
---	--

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.
Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (sciure, terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez et la bouche.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
	Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
	Conserver hors de la portée des enfants.
	Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
	Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.
	Protéger contre le gel.
Témpérature de stockage	: 5 – 30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour la clomazone. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

Clomazone : DNEL 0,133 mg/kg p.c./jour

Solvant naphta: 100 ppm d'hydrocarbure total est recommandé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
	Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.
Équipement de protection individuelle	: 
Protection des mains	: Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3). Épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, temps de perméation > 8 h
Protection des yeux	: Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
Protection de la peau et du corps	: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.
	Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques (certifiés EN14387)
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.
	Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
	Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.
	Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.
	Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
l'environnement Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: Aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6.6 - 7.3 (1%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ~ 104 °C
Point d'éclair	: < 104 °C
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Clomazone: $1,92 \times 10^{-2}$ Pa à 25 °C
Densité relative à 20 °C	: 1,08 g/ml
Solubilité	: Soluble (Clomazone: 1100 mg/l)
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: 2,5
Viscosité	: 8200 mPa.s à 20 °C 7600 mPa.s à 40 °C (dépend du taux de cisaillement)
Propriétés explosives	: Pas caractéristiques explosifs.
Propriétés comburantes	: Pas de propriétés comburantes.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PERTUS	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	670 mg/kg sexe masculin; DL50, voie orale, rat (femelle): 784 mg / kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant chez le lapin (Non classé).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant chez le lapin (Non classé)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau du cobaye (Non classé).
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non disponible.
Cancérogénicité : Non disponible.
Toxicité pour la reproduction : Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non disponible.
Danger par aspiration : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Puisque le produit est un herbicide, il est toxique pour de nombreuses plantes, y compris les algues. Le produit est considéré comme non-toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, le sol et les micro-macro-organismes, les oiseaux, les mammifères et les insectes.

PERTUS	
CL50 Poissons	64.8 mg/l (96 h)
CE50 Daphnia	28.4 mg/l (48 h)
ErC50 Algues	20.4 mg/l
- Les vers de terre de 14 jours CL 50	679 mg / kg de sol sec;-Bees 48 h DL 50 par voie orale

12.2. Persistance et dégradabilité

PERTUS	
Persistance et dégradabilité	Modérément persistant.

Clomazone (81777-89-1)	
Persistance et dégradabilité	Clomazone est modérément persistant dans l'environnement. La demi-vie varie selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans le sol aérobie et de l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PERTUS	
Facteur de bioconcentration (FBC REACH)	27-40
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

Clomazone (81777-89-1)	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	2.5

12.4. Mobilité dans le sol

PERTUS	
Tension de surface	56.9 mN/m 25°C (100%); 61.2 mN/m 25°C (1 g/l H2O)
Ecologie - sol	Modéré. GSM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone)

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Clomazone)

Description document de transport : UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9

Classe (IATA) : 9 - Marchandises dangereuses diverses.

Etiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Etiquettes de danger :



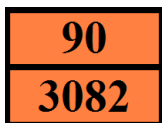
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler) : 90

Code de classification : M6

Panneaux orange :



Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

14.6.3. Transport aérien

Pas de dispositions supplémentaires aux sections ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases ,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme